



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Convention d'occupation précaire et révocable de locaux communaux avec la commune de CLERMONT L'HERAULT – Local commercial situé au 7 Bis, rue Doyen René Gosse.

Monsieur Gérald VALENTINI informe les membres du conseil communautaire que les travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'ancienne gare SNCF, située à Clermont l'Hérault, nécessitent de relocaliser l'Office de Tourisme intercommunal du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.

Il ajoute que la commune de CLERMONT L'HERAULT étant propriétaire d'un immeuble situé au 7 bis, rue Doyen René Gosse, il est proposé une convention d'occupation précaire de ce bien, composé d'un local de 33,70 m² et son arrière boutique de 15,20 m² en rez-de-chaussée, et d'un bureau et d'une salle de réunion situés à l'étage, d'une surface totale estimée de 95 m².

Monsieur Gérald VALENTINI poursuit en indiquant qu'une redevance mensuelle est fixée à 395 euros, la Communauté prenant de même en charge en sa qualité de preneur, les abonnements et consommations d'eau, électricité, téléphonie, internet ainsi que l'assurance du local.

Un projet de convention est annexé à la présente note de synthèse.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur Gérard VALENTINI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention d'occupation précaire d'un immeuble situé au 7 bis, rue Doyen René Gosse à CLERMONT L'HERAULT, telle que présentée en pièce annexe.

FIXE la redevance mensuelle à 395 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-03-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016